



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 18808

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le rapport annuel de la Cour des comptes remis au Parlement par son président, mardi 12 février 2013. Le rapport formule de violentes critiques sur les "aides injustifiées" que l'État aurait apportées aux buralistes ces dernières années. Or le rapport de la Cour des comptes est rempli d'imprécisions qui faussent la réalité de ces établissements. Ainsi, le montant des aides avancé par la Cour des comptes est inexact : les aides versées par l'État aux buralistes ont représenté 150 millions d'euros par an, soit 1,2 milliard sur huit ans. C'est moins de la moitié que les 2,6 milliards évoqués par la Cour des comptes. 6 000 fermetures sont intervenues depuis 2004, malgré ces aides. Le rapport ne contient en outre aucun élément sur la situation financière réelle des buralistes, tels que les marges brutes ou le résultat net, alors que leurs charges ont explosé. Selon le centre de gestion agréé des buralistes, le résultat net moyen des tabacs-presse a évolué de + 6 % entre 2003 et 2009, soit moins de 1 % par an : c'est moins que l'inflation. Et le résultat net moyen des bars-tabac s'est effondré de 13 % sur la même période. On est loin des chiffres avancés par la Cour. Aussi lui demande-t-il, dans un souci d'exactitude de bien vouloir prendre toute mesure qui pourrait rétablir la véracité des chiffres apportés à ce sujet dans le rapport.

Texte de la réponse

Le ministre de l'économie et des finances invite l'auteur de la question à prendre connaissance de la réponse commune formulée avec le ministre délégué chargé du budget sur les imprécisions contenues dans le rapport de la Cour des comptes relatif aux aides de l'Etat accordées aux buralistes, document publié par la Cour en annexe de son rapport annuel. Le Gouvernement y souligne que le troisième contrat d'avenir signé en 2011 marque une inflexion par rapport à la situation antérieure. En effet, il privilégie un ciblage accru de ces aides et initie une baisse sensible des crédits budgétaires tout en développant et accompagnant la diversification des activités, ébauchant ainsi des réponses à un enjeu structurel. Le Gouvernement entend, en tout état de cause, maintenir son soutien au réseau des buralistes, qui constitue un atout en termes de maîtrise des conditions de distribution du tabac.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18808

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1733

Réponse publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 1065